



un syndicat  
au service  
des territoires

**Morbihan énergies**

27 rue de Luscanen  
CS 32610  
56010 VANNES CEDEX

[morbihan-energies.fr](http://morbihan-energies.fr)

Tél : 02 97 62 07 50

Fax : 02 97 63 68 14

[contact@morbihan-energies.fr](mailto:contact@morbihan-energies.fr)

• Certifié ISO 50001 - Management de l'énergie •

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 056-215600842-20201013-CM2020\_32-DE

# Convention de financement et de réalisation Extension des réseaux Eclairage

*Entre les soussignés*

**Commune de Le Hézo,**

représenté par Guy DERBOIS, Maire

(représentant de l'organisme dûment autorisé), agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par décision ou délibération du 29.06.20, désigné dans ce qui suit **par le demandeur**

d'une part,

**Morbihan énergies** représenté par M. Jo Brohan, son Président, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du 27 mai 2014, désigné dans ce qui suit **par le Syndicat.**

d'autre part,

*Il a été convenu ce qui suit :*

## **Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet, de fixer les modalités de financement et de confier au Syndicat, maître d'ouvrage, qui l'accepte, le soin de réaliser les travaux dans le cadre de l'opération précisée ci dessous réalisée sur la **Commune de Le Hézo** aux conditions techniques fixées aux articles ci-après.

OPERATION N° : **56084C2020007**

NATURE DE L'OPERATION : **Extension des réseaux Eclairage**

COMMUNE : **Le Hézo**

DÉSIGNATION DE L'OPERATION : **Rue de lezuis**

## **Article 2 - CONSISTANCE DE L'OPERATION**

Le Syndicat assure, dans la limite des crédits votés chaque année, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.

La consistance de l'opération est prévue au devis et plans prévisionnels éventuellement annexés.

Les délais nécessaires à l'organisation du chantier et à la livraison du matériel, le délai de réalisation sont fixés par le Syndicat dans le bon de commande des travaux.

Afin de permettre le contrôle technique de l'ouvrage, les plans de recolement des ouvrages seront remis au demandeur par le Syndicat après établissement du décompte général définitif et règlement du solde de l'opération.

Le transfert des ouvrages entre le Syndicat et le demandeur est matérialisé par un procès-verbal de réception des ouvrages.

A la fin du chantier, les ouvrages de génie civil ainsi que l'ensemble des installations sont rétrocédées au demandeur qui en devient propriétaire et en assure l'exploitation.

## **Article 3 - FINANCEMENT DE L'OPERATION**

L'estimation prévisionnelle s'élève à 7 000.00 € HT, sur la base du devis joint et des actualisations à prévoir.

Ce montant prévisionnel dû par le demandeur sera susceptible, le cas échéant, de réajustement à la fin des travaux.

Considérant que les travaux réalisés sont de nature à favoriser le développement durable, le Syndicat décide de verser un fonds de concours au demandeur, conformément à l'article L5212-24 du CGCT. Ce fonds de concours s'élève à 30% du montant HT plafonné.

Considérant que le demandeur devient propriétaire des installations, dès la signature du procès verbal de réception des ouvrages, sa participation est calculée selon les modalités financières énoncées ci-dessous :

		HT	TVA	TTC
Montant prévisionnel de l'opération	A	7 000.00 €	1 400.00 €	8 400.00 €
Montant plafonné HT de l'opération	<b>B = 7 000.00 €</b>			
<b>Contribution du SDEM</b>	C = 30% de B	<b>2 100.00 €</b>		<b>2 100.00 €</b>
<b>Contribution du demandeur</b>	A - C	<b>4 900.00 €</b>	1 400.00 €	<b>6 300.00 €</b>

### **Il est précisé que :**

Le cas échéant, ces travaux sont imputés en section d'investissement du budget du demandeur qui fera son affaire de la récupération éventuelle de la TVA sur l'intégralité du coût réel de l'opération. Par ailleurs, le demandeur a donc le choix d'acquitter sa contribution, par tous moyens à sa convenance (soit fonds libres, soit emprunt).

#### **Article 4 - MODALITES DE REGLEMENT**

Dès la remise des ouvrages, le Syndicat émet un titre de recette correspondant au montant dû par le demandeur, ajusté après établissement du décompte général de l'opération.

En fonction de l'avancement des travaux, le Syndicat pourra demander autant que de besoin un acompte sur les travaux réalisés.

Les sommes dues sont versées à la PAIERIE DEPARTEMENTALE DU MORBIHAN :

BDF VANNES n° 30001 00859 C5610000000 28

#### **Article 5 - VALIDITE DE LA CONVENTION**

La présente convention devient caduque :

- d'une part, en l'absence de réponse du demandeur dans un délai de 3 mois à compter de la transmission par le Syndicat, de son accord sur le programme des travaux proposé par le demandeur et de l'acceptation des conditions financières de sa réalisation,
- d'autre part, pour des travaux non commencés dans un délai de 5 mois à compter de la signature de la convention et de l'émission du bon de commande travaux délivré par le Syndicat à l'entreprise.

*Fait à Vannes, le 18 septembre 2020*

Le Demandeur  
Commune de Le Hézo  
Le Maire,  
Guy DERBOIS



Le Président du  
Syndicat  
p/o Le Directeur



Entreprise : **INEO Atlantique**  
 Date du devis : **16/09/2020**  
 Numéro de devis : **24200441-00E**



Réf BPU : **BPU 2016**  
 BC Etudes : **1059747**  
 Opération : **56084C2020007**  
 Désignation : **Rue de lezuis**  
 Commune : **Le Hézo**  
 Contact :  
 Numéro de plan : **24200441-00E**

*Articles base bordereau*

Réf. article	Désignation article	PU	Qté	Sous Total
SEP.01.402	Etude d'un réseau EP en technique aérienne	0.29	95.000	27.55
SEP.01.409	Forfait pour étude d'une opération de 4 à 8 points lumineux	235.00	1.000	235.00
<b>Total HTHR base bordereau :</b>				<b>262.55</b>
Coefficient de marché :				0.950
<b>Total HTHR base marché :</b>				<b>249.42</b>
<b>Total Devis HT :</b>				<b>249.42</b>

Entreprise : **INEO Atlantique**  
 Date du devis : **16/09/2020**  
 Numéro de devis : **24200441-00T**



Réf BPU : **BPU 2016**  
 BC Etudes : **1059747**  
 Opération : **56084C2020007**  
 Désignation : **Rue de lezuis**  
 Commune : **Le Hézo**  
 Contact :  
 Numéro de plan : **24200441-00T**

*Articles base bordereau*

Réf. article	Désignation article	PU	Qté	Sous Total
EP.01.303	Fourniture du recolement	1.29	95.000	122.55
EP.01.312	Fichier de données attributaires facturé au point lumineux (jusqu'à 20 luminaires)	7.77	6.000	46.62
EP.21.101	Fourniture et pose poteau bois Type S 140	414.00	2.000	828.00
EP.62.201	Fourniture et déroulage câble isolé aérien 2 x 16 mm <sup>2</sup>	2.72	100.000	272.00
EP.71.101	Fourniture et pose d'une console en tube acier galvanisé (saillie < 2 m)	169.00	5.000	845.00
EP.71.102	Fourniture et pose d'une console en tube acier galvanisé (saillie >= 2 m)	194.00	2.000	388.00
EP.71.202	Pose de lanternes et projecteurs (6 < hauteur <= 12 m)	82.00	2.000	164.00
EP.71.401	Fourniture et pose d'un coffret coupe-circuit avec fusibles pour luminaires	36.00	9.000	324.00
EP.71.501	Dépose d'une lanterne d'éclairage public existante	21.00	2.000	42.00
EP.73.127	Fourniture lanterne, projecteur, borne - tarif 16	450.00	5.000	2 250.00
EP.73.128	Fourniture lanterne, projecteur, borne - tarif 17	475.00	2.000	950.00
<b>Total HTHR base bordereau :</b>				<b>6 232.17</b>
Coefficient de marché :				0.950
<b>Total HTHR base marché :</b>				<b>5 920.56</b>
<b>Total Devis HT :</b>				<b>5 920.56</b>